



Colloque EUREL 2020

***Réglementer la religion ?  
Son statut juridique et social  
dans l'Europe contemporaine***

**Université de Porto**

1–2 octobre 2020

## **Appel à contribution**

<https://regulatrelegio.sciencesconf.org>

Eurel invite les chercheurs de toutes les disciplines à aborder le sujet de la réglementation de la religion par les autorités de l'État dans sa prochaine conférence intitulée ***Réglementer la religion ? Son statut juridique et social dans l'Europe contemporaine***.

Le colloque comprendra les conférences plénières de Grace Davie (professeur émérite de sociologie, Université d'Exeter) et de Jónatas Machado (professeur de droit à la Faculté de droit de l'Université de Coimbra).

La réglementation des relations entre les États et les groupes religieux a souvent été au cœur de l'intérêt des chercheurs, surtout dans les années 90, lorsque les « nouveaux mouvements religieux » ont attiré l'attention. Aujourd'hui, de nombreux changements rapides se produisant en même temps (évolution du paysage religieux, changements dans les discours politiques, sécularisation, mouvements de population, etc.) encouragent à reprendre le sujet. Le réseau Eurel rassemble des spécialistes du droit et des sciences sociales des religions ; avec cette approche spécifique, il entend aborder cette question lors de son prochain colloque.

Le colloque abordera la question de la réglementation des groupes confessionnels sous de multiples angles qui tiennent compte des aspects formels et informels de cette réglementation. Elle examinera différents aspects de la question :

- débats théoriques sur le concept de régulation
- mesure de la réglementation des religions par l'État
- conséquences de la réglementation des religions
- (dé)réglementer les minorités religieuses
- comparaison des modalités nationales de régulation
- formes visibles et invisibles de régulation

On s'intéressera tout d'abord aux **débats théoriques sur le concept de régulation**, et à leur évolution.

De plus, la conférence se penchera sur **la façon dont la religion est réglementée** sur le plan juridique, politique et social. Cela comprend entre autres les développements juridiques et la jurisprudence, les politiques et les règlements, les procédures administratives et institutionnelles et les pratiques quotidiennes sur le terrain.

**L'impact de la réglementation** des religions est divers : il peut y avoir des retombées financières ou sociales sur les groupes religieux ainsi que sur la société en général. La réglementation peut également affecter l'organisation des groupes religieux, leur

implication politique, mais aussi leur attractivité. Elle peut également avoir des conséquences sur les questions éthiques (par exemple dans le domaine médical, ou dans le cas de l'objection de conscience). Elle peut également influencer les pratiques religieuses. Les contributions étudiant l'un ou l'autre de ces aspects des conséquences de la réglementation des religions, et d'autres, sont les bienvenues.

La question spécifique de la **réglementation des minorités religieuses**, et de l'augmentation ou de la diminution de cette réglementation sera également abordée.

La régulation de la religion peut être envisagée en adoptant des perspectives macro, méso et micro. Les **études comparatives de la réglementation des religions** entre les pays (macro), les études examinant la réglementation au niveau des institutions (méso) et les études examinant la micropolitique de la réglementation de la religion (micro), entre autres thèmes, sont toutes bienvenues. La conférence s'intéressera également à la manière dont certaines formes de régulation de la religion traversent les frontières des États et à la manière dont des formes de régulation conçues et mises en œuvre dans certains contextes urbains peuvent être adoptées par d'autres. En considérant ces transferts de politiques, la conférence mettra en lumière les acteurs, les mécanismes et les processus qui facilitent la diffusion de certaines formes de régulation.

Si l'État et les acteurs étatiques sont au cœur de cette régulation du religieux, il convient également de s'intéresser aux acteurs non étatiques qui, sous différentes formes (dialogue, partenariats, réseaux...), contribuent à la régulation du religieux, parfois **de manière invisible**. Ces acteurs non étatiques peuvent inclure des organisations religieuses, des ONG et des organisations confessionnelles, des organisations de la société civile, etc.

Deux types de présentations sont proposés :

1. des **communications** (20 minutes maximum) avec des approches basées sur les sciences politiques, la sociologie et le droit. Ces communications porteront sur l'un ou l'autre des thèmes mentionnés ci-dessus.
2. Le colloque invite également les jeunes chercheurs (doctorants ou docteurs obtenus depuis moins de 3 ans) à présenter leurs travaux dans un atelier dédié sous un **format court**, le format « Pecha Kucha » (20 diapositives venant toutes les 20 secondes). Leur présentation doit être en rapport avec le thème général de la conférence (noter que le format long de communication évoqué ci-dessus est également ouvert aux jeunes chercheurs). Des bourses de transport seront disponibles pour les jeunes chercheurs qui optent pour le format court et qui ne reçoivent pas de soutien institutionnel pour participer à la conférence.

Les propositions pour l'une ou l'autre de ces options (contributions ou format court) ne dépassant pas 300 mots peuvent être soumises [sur le site du colloque](#) avant le 29 février 2020. Les propositions doivent préciser le thème de la conférence sur lequel portera la contribution, et indiquer les coordonnées de l'auteur et son affiliation institutionnelle. Elles doivent être accompagnées d'un court CV (2 pages maximum). Le français et l'anglais sont les langues officielles de la conférence ; les communications devront être présentées dans l'une de ces langues.

Les auteurs seront informés en mai 2020 si leur proposition a été acceptée. Les frais de transport ne seront pas pris en charge.

Comité scientifique : [Francesco Alicino](#) (Italie), [Anaïd Lindemann](#) (Suisse), [Julia Martinez-Ariño](#) (Pays-Bas et Espagne), Nikola B. Šaranović (Monténégro), Helena Vilaça (Portugal), et [Anne-Laure Zwilling](#) (France).